

Le Conseil d'Administration de l'Université des Antilles, dans sa séance du 15 avril 2021, sous la présidence de Monsieur le Professeur Eustase JANKY, Président de l'Université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Éducation,

Vu les statuts de l'Université des Antilles,

a délibéré :

Objet : Modification des représentants enseignants, enseignants-chercheurs et étudiants au conseil documentaire du SCD

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université demande aux membres du Conseil d'Administration de procéder au vote.

(Il s'agit de la désignation de 3 des enseignants, enseignants-chercheurs ou chercheurs et 1 étudiant par pôle :

- *Pôle Guadeloupe : Mme BOUDHAU Marlène, M. GROS Olivier, M. MATHOURAPARSAD Sébastien et l'étudiant James LARROUY*
- *Pôle Martinique : M. DESERT Gérald, DORVILLE René, M. SILPA Fabrice et l'étudiante Raïssa GABOURG)*

Résultat du vote :

Membres en exercice : 29

Pour : 22

Membres présents et représentés : 22

Contre : 0

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

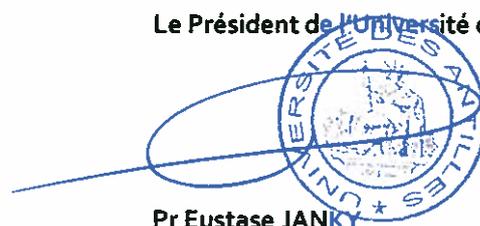
Abstention : 0

La modification des représentants enseignants, enseignants-chercheurs et étudiants au sein du conseil documentaire est approuvée à l'unanimité des membres du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Pointe à Pitre, le 16 avril 2021

Le Président de l'Université des Antilles



Pr Eustase JANKY